



Succession d'un majeur protégé

Par **bourgois**, le **28/12/2009** à **17:28**

Bonjour,

Ma belle soeur qui était curatrice de ma belle mère (décédé en novembre dernier) refuse de donner les comptes de la curatelle.

Comment procéder ?

Elle me dit qu'un testament aurait été déposé au profit de son mari, mais je n'en pas connaissance.

Une assurance vie (ou peut être davantage) aurait été souscrite, comment vérifier les bénéficiaires ?

Par **fif64**, le **28/12/2009** à **17:41**

Si vous êtes héritiers de la succession, il vous suffit de contacter le notaire chargé du règlement de la succession (ou votre propre notaire) qui vous fera parvenir tous les éléments demandés. Pour l'assurance vie, cela peut être compliqué car les banques rechignent à divulguer les identités des bénéficiaires d'assurances vies, y compris aux notaires (qui en ont pourtant besoin pour des raisons fiscales que les compagnies d'assurances vies ont parfois du mal à saisir).